

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020
CONVOCAATION DU 16 JUIN 2020

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Après lecture du procès-verbal, M. le Maire fait part à l'assemblée :

- Que le loto organisé par l'association Chiens-Handicaps aura lieu. C'est au Maire de donner l'autorisation et non à la Préfecture. D'autre part concernant le respect des gestes barrières, c'est l'organisateur de la manifestation qui est responsable. L'attestation d'assurance de l'association a été reçue en mairie.

Le Procès-verbal n'appelant pas d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) COMPTE DE GESTION 2019 :

Les écritures comptables du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de LILLERS étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

POUR : 15 UNANIMITE

III) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2019 en section de fonctionnement puis en section d'investissement, et répondu aux questions des élus, M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR Maryvonne, doyenne d'âge et se retire. M. DUFOUR procède au vote.

POUR : 13

IV) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 :

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 309 007 € 55, ainsi qu'un déficit de 32 435 € 34 à la section d'investissement. Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2019 : en dépense de 205 281 € 00 soit un déficit de restes à réaliser de 205 281 € 00, ramenant le déficit d'investissement à 237 716 € 34. M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit d'investissement cumulé par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 237 716 € 34 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,

- Et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 71 291 € 21

POUR : 15 UNANIMITE

V) BUDGET PRIMITIF 2020 :

Un point sur les emprunts est effectué.

M. le Maire présente en détail les dépenses et recettes de fonctionnement. Il fait constater la baisse du budget « combustibles », celle-ci s'explique par l'installation de pompe à chaleur à l'école et au restaurant scolaire mais aussi par la vigilance apportée sur l'utilisation du chauffage. Le budget fournitures scolaires a également été revu à la baisse, les armoires des classes étant encore bien fournies.

Concernant le restaurant scolaire Mme DEGRAVE fait part qu'elle rencontre jeudi le prestataire de service. Le prix des repas va augmenter conséquence de l'obligation de conditionner les repas dans des barquettes écologiques et d'utiliser 30 % de produits

biologiques et de produits locaux dans la composition de ses menus. Ainsi au 1^{er} septembre ou au 1^{er} janvier il y aura lieu de réviser le prix du repas réclamé aux familles.

La section d'investissement est présentée. M. le Maire fait part qu'il n'y a pas eu de changement sur les montants depuis la dernière réunion de conseil, seule la provision pour l'aménagement du parking aux abords de la résidence des saules a légèrement diminuée.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2020.

POUR : 15 UNANIMITE

VI) DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS DE CALAIS :

Monsieur le Maire explique ce qu'est la FDE et propose de désigner à nouveau pour ce mandat Mme DEGRAVE comme déléguée.

POUR : 15 UNANIMITE

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- **Rentrée scolaire 2020-2021** : Monsieur le Maire fait part des effectifs prévus pour la rentrée de septembre. Concernant la classe de Mme TRECH, il est prévu 21 élèves, 13 en petite section et 8 en moyenne section. Les 5 en toute petite section ne pourront être admis, cela ferait une trop grosse classe pour l'enseignante et il n'est pas possible de répartir autrement les élèves dans les classes. Il est également à noter que pour la rentrée de septembre il y aura l'apprentie en moins.
- M. le Maire informe qu'il a été sollicité par l'Abbé Jean BOLA LIOBO pour le prêt gracieux de la salle polyvalente afin d'y organiser un repas de solidarité au profit des orphelins de Kinshasa.
- Madame DEGRAVE fait part qu'elle s'est rapprochée de la mairie de St VENANT au sujet du dispositif qui a été mis en place pour lutter contre les poubelles qui restent en permanence sur le domaine public. Un courrier a été envoyé aux habitants concernés. Mme DEGRAVE procède à la lecture de ce courrier. Elle demande l'avis de l'assemblée sur le contenu de ce courrier. Le Conseil municipal décide d'adapter ce courrier à la commune et de l'envoyer aux personnes concernées.
- Mme LEVERT demande ce que l'on peut faire contre les bruits intempestifs qui polluent l'environnement des habitants notamment le dimanche. La prise d'arrêtés municipaux dans certaines communes est évoquée notamment pour régler les tontes.
- M. le Maire fait un compte-rendu de son rendez-vous avec M. GALLET du Département. Un regravillonnage de la rue de Fléchinelle va être programmé pour 2021. Le département ne subventionne pas les panneaux lumineux d'informations. Une réfection des garde-corps du pont va être faite.
- M. le Maire fait part de la fermeture de la mairie le samedi durant les mois de juillet et août, et de la fermeture de l'agence postale du 20 juillet au 08 août.
- Mme DEGRAVE fait un point sur le personnel communal
- Une réunion pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues est programmée le jeudi 25 juin à Ham Artois. M. le Maire et M. MARLES vont y assister.
- Un conseil d'école est prévu le mardi 30 juin à 16 h15. M. le Maire demande à M. MARLES d'y assister en l'absence de Mme DEGRAVE. Concernant la remise des prix celle-ci aura peut-être lieu le 30 juin également. Mme DELOHEN informera les adjoints dès connaissance de la date officielle.
- M. MARLES fait un compte-rendu de l'assemblée générale de la Renaissance. Il fait part d'une trésorerie saine et salue l'investissement des bénévoles. Il invite

les membres du conseil à faire savoir autour d'eux que le club recherche des joueurs mais aussi des encadrants.

- M. le Maire fait part de l'assemblée générale du club du sourire le lundi 22 juin après-midi, Mme DEGRAVE y assistera. l'objet principal de cette réunion est la dissolution de l'association. L'argent restant sera reversé au CCAS.
- M. le Maire fait part qu'il n'y aura pas de festivités au 14 juillet. Un dépôt de gerbes sera effectué aux deux monuments. Le rendez-vous est fixé à 11 heures.
- Mme RIVELON demande s'il y a encore les cours de gym organisés par l'UFOLEP. A notre connaissance les cours n'ont pas repris, probablement pas avant la rentrée de septembre.
- la glace de sécurité à la boulangerie est à repositionner.
- des personnes déposent leurs poubelles dans celles de la MAM et celles de la salle polyvalente
- des jeunes roulent en scooter ou mobylette sans casque
- Mme LEVERT demande les horaires de l'éclairage public. Monsieur le Maire fait part qu'il les a fait modifier durant le confinement, l'éclairage public s'allume à 23 h et s'éteint à 5 h. Il semblerait que des dysfonctionnements ont eu lieu, M. le Maire invite les élus à envoyer un mail à la mairie pour le signaler.
- Mme DUFOUR demande où seront installées les chicanes dans la rue de Fléchinelle. A ce jour les emplacements n'ont pas encore été définis.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.